

LA COURONNE DE MARIE

« Bienheureuse êtes-vous, qui avez cru ce qui vous a été dit
de la part du Seigneur : avec le Christ vous régnerez à jamais. »

Vêpres de la fête de Marie-Reine



Prieuré Marie-Reine

195 rue de Bâle
68100 MULHOUSE
☎ : 03 89 44 66 93
@ : 68p.mulhouse@fsspx.fr

Oratoire Saint-Joseph

22 rue Ampère
68000 COLMAR

Chapelle N.-D. de la Ste-Espérance

37 rue Pasteur
90300 CRAVANCHE

Abbé Jean-Luc Radier

☎ : 06 14 77 90 46

Abbé Hervé Gresland

@ : ab.gresland@laposte.net

Abbé François Knittel

☎ : 03 89 44 66 93

Mlle E. Ledermann (Librairie)

☎ : 06 88 25 04 46

Chers fidèles,

Trois événements importants vont se succéder au début de ce mois de décembre pour nous inviter à commencer le temps de l'Avent saintement et à préparer la fête de Noël.

Pensons aux hommes n'ont pas été ou ne seront pas aptes à accueillir le Sauveur :

- lors de sa **naissance** : combien de juifs ne l'ont pas reçu alors que Dieu les avait choisis et préparés pour cela, par des miracles, par les prophètes, et par des manifestations nombreuses de sa miséricorde

- lorsqu'il se propose de venir dans les âmes **par sa grâce** : combien d'hommes n'ont pas cru à la prédication des apôtres et de leurs successeurs, n'ont pas reçu les sacrements, n'ont pas suivi les sages avis de l'Église, ont refusé la civilisation chrétienne ou ont repoussé les occasions providentielles de se sanctifier (retraite, pèlerinage, récollection...)

- **lorsqu'il viendra juger les vivants et les morts** : combien de chrétiens qui avaient la foi, ont reçu les sacrements, ont bénéficié de la civilisation chrétienne et des œuvres de la Tradition catholique, mais n'ont pas cherché à persévérer dans la patience, dans les bonnes œuvres, la générosité et la sainteté de la vie chrétienne.

1^{er} événement: les samedi 30 novembre et dimanche 1^{er} décembre auront lieu respectivement à Colmar et à Mulhouse les **récollections de l'Avent**. Comme l'an dernier, deux pères capucins viendront prêcher cette récollection. Ne manquez cet événement que si un devoir impérieux vous oblige. Si vous êtes empêchés d'assister à la récollection dans votre chapelle, n'hésitez pas à la suivre dans l'autre lieu.

2^e événement: ce mois-ci, le **premier samedi** est particulier, puisqu'il tombe la veille de la fête de l'Immaculée Conception. Quelle occasion providentielle de s'y préparer en compagnie du Cœur Immaculé de Marie !

3^e événement: le dimanche 8 décembre, vous disposerez de toute la journée pour sanctifier la fête de la **conception immaculée de la Bienheureuse Vierge Marie** qui a été le prélude de l'Incarnation du Fils de Dieu;

N'oublions pas ce qu'écrivait saint Louis-Marie de Montfort dans l'introduction de son *Traité de la Vraie Dévotion à la Sainte Vierge* : « C'est par la très sainte Vierge que Jésus est venu au monde, et c'est

SOMMAIRE

Le Mot du Prieur p. 1-2

« Credo » de Mgr Schneider

Ombres et lumières p. 3, 6-7

Calendrier p. 4-5

Annonces p. 8

aussi par elle qu'il doit régner dans le monde. (...) Marie a été cachée dans sa vie . (...) Si donc, comme il est certain, la connaissance et le règne de Jésus-Christ arrivent dans le monde, ce ne sera qu'une suite nécessaire de la connaissance et du règne de la très sainte Vierge Marie, qui l'a mis au monde la première fois, et le fera éclater la seconde. ».

Préparons donc ainsi le règne de Jésus par Marie.



LES DROITS DE L'HOMME

Les événements et les discours politiques nationaux et internationaux nous obligent à connaître la doctrine sociale de l'Église sur la constitution des Etats, sur les erreurs actuelles concernant la société civile, et sur les vérités politiques de l'ordre naturel, que l'Église a rappelée et défendue depuis la révolution.

Après avoir réfléchi dans les bulletins antérieurs sur la question fondamentale des rapports de l'Église et de l'État, il est capital d'aborder ce qui est toujours présenté comme principes de la « souveraineté nationale » : les Droits de l'Homme et du Citoyen , tels qu'exposés dans la déclaration du 26 août 1789. Ce texte, cité au préambule de la constitution de notre V^e République, nous concerne donc, puisqu'il se présente comme loi fondamentale de la société politique. Faisons donc preuve de citoyenneté ! Etudions-le.

Ce texte comporte un préambule et 17 articles.

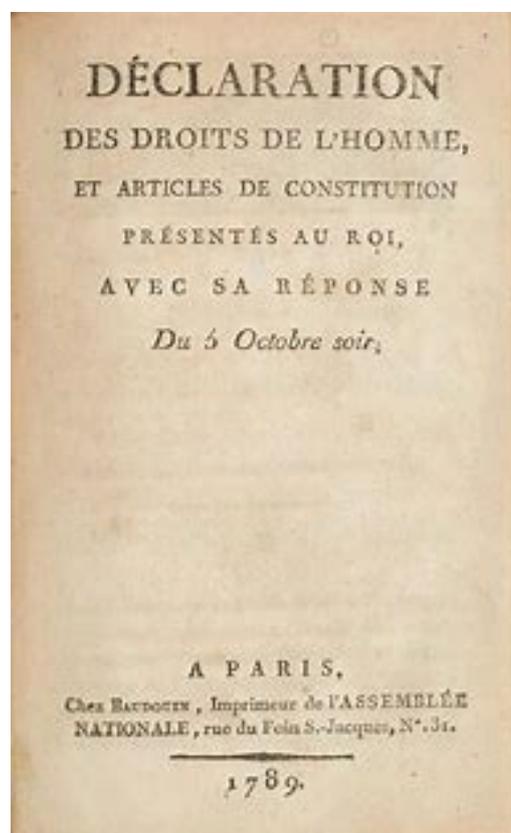
Le préambule présente le but de cette déclaration : exposer, au nom du peuple français, les « droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme », au motif que leur ignorance, leur oubli ou leur mépris sont les seules cause des malheurs publics et de la corruption des gouvernements. Et qu'il appartient à tous les membres du corps social d'y comparer à chaque instant les actes du gouvernement avec le but de toute institution politique, et d'exprimer des réclamations fondées sur des principes simples et incontestables.

Rappelons qu'historiquement, l'assemblée qui a pris le pouvoir en 1789 :

- n'était pas élue au suffrage universel ;
- ne comportait qu'une partie des députés désignés par les français ;
- n'étaient pas formée pour être une assemblée constituante : ses députés agissaient donc en leur nom propre, et non comme représentants du peuple.

Remarquons l'expression « droits naturels, inaliénables et sacrés». Ils prétendent donc être fondés sur la nature humaine, et être intangibles et sacrés : ils ne dépendent donc d'aucun pouvoir, toute réclamation des citoyens au nom de ces droits est absolu-

ment légitime, et ils doivent être l'objet d'un religieux respect. L'article 2 de la déclaration les énumère : « la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression ». Il est remarquable que ces droits ne distinguent pas l'homme honnête du malfaiteur. Ces « droits naturels » sont donc communs aux obéissants et désobéissants, aux volés et aux voleurs, aux victimes et aux malfaiteurs, aux hommes honnêtes opprimés qui réclament justice et aux révolutionnaires qui tuent les gouvernants. En quoi reconnaissent-ils la loi naturelle, exprimée par le Décalogue, qui distingue l'homme juste et l'homme injuste, et qui permet au premier de bénéficier de la liberté, de la propriété, de la sûreté et exceptionnellement de la résistance à l'oppression, et qui permet au second d'être privé de ces mêmes droits.



Les « droits naturels » de la déclaration des droits de l'homme demandent à être complétés par l'exposé des dix commandements, auquel cas ils ne sont ni inaliénables ni sacrés, ou sinon ils fondent le lien social sur ces seuls fondements, et ils unissent dans un même pacte politique les hommes honnêtes et les hommes malhonnêtes, les premiers devant accepter la liberté, la prospérité, la tranquillité et même la résistance à l'autorité des deuxièmes. Nous voyons poindre ici tous les désordres qui ruinent de nos jours même l'ordre public le plus élémentaire, et la justification des hommes politiques qui protègent ces désordres.

À suivre...

« Credo » de Mgr Schneider Ombres et lumières

Abbé François Knittel



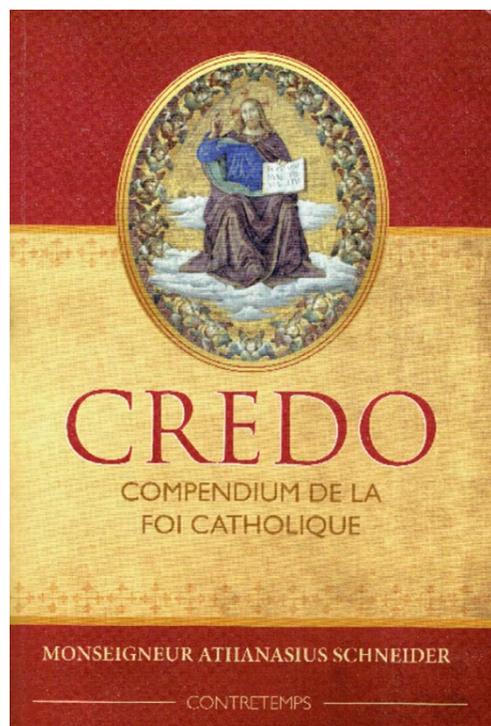
Muni de l'Imprimatur de l'évêque de Manchester dans le New Hampshire, publié initialement en 2023 aux Etats-Unis, l'ouvrage *Credo. Compendium de la foi catholique* composé par Mgr Athanasius Schneider vient de paraître aux Éditions Contretemps. Dans sa préface, le cardinal Robert Sarah ne mesure pas ses éloges à son endroit.

Un catéchisme romain

Au dire de son auteur, « l'ouvrage suit un plan classique en trois volets. Après une introduction décrivant l'identité et la doctrine chrétiennes, la première partie expose ce que les catholiques croient, en suivant les articles du Symbole des Apôtres (*lex credendi*, la règle de la croyance juste) ; la deuxième partie explique les principes de l'action morale juste et leur application, en suivant les commandements (*lex vivendi*, la règle de la vie juste) ; la troisième partie traite de la grâce et des moyens de sanctification, en mettant l'accent sur la prière et les sacrements (*lex orandi*, la règle de la prière juste et la règle pour être juste) ».

Ce faisant, le prélat s'inspire du plan (a) et de la méthode (b) propres au catéchisme romain : (a) il explicite et développe les réalités surnaturelles reçues lors du baptême, à savoir la grâce sanctifiante, la foi, l'espérance et la charité ; (b) il se présente sous forme de questions et de réponses et procède par explication de textes, à savoir le Credo, le Pater et le Décalogue.

L'ouvrage ne se présente pas comme un catéchisme, mais plutôt comme un « compendium de la foi catholique ». Dépassant l'exposé des vérités nécessaires au salut, il entend être « un exposé du catholicisme à la fois exhaustif et abordable ; fidèle au Magistère immuable et d'un vif intérêt pour le public contemporain ; à la fois ancien et actuel, fidèle et fécond¹ » en fondant ses réponses sur des textes des Pères de l'Église, de saint Thomas d'Aquin et du magistère traditionnel et conciliaire.



Rappels opportuns et distinctions éclairantes

Au fil des pages, nombre de vérités opportunes font l'objet d'un rappel² :

- l'intelligence humaine peut démontrer l'existence de Dieu (I.19-22),
- le dépôt de la foi est clos depuis la mort du dernier apôtre (19),
- le magistère n'est pas une source de la révélation, mais doit la garder et l'interpréter (45),
- il existe de fausses religions (I.201, 213-216), lesquelles ne sauvent pas (I.414),
- le Christ est roi des sociétés (I.454-459),
- Dieu ne veut la diversité ni des religions ni des communautés chrétiennes (I.214, 609),
- l'infaillibilité des canonisations est une opinion théologique (I.676),
- le pouvoir suprême, plénier et universel dans l'Église est unique (I.689), bien qu'il comporte deux modes possibles d'exercice (I.690),
- l'ignorance invincible excuse du péché, mais ne fonde aucun droit à l'erreur (I.751),
- la prudence est de mise face aux révélations privées (II.94-100),
- l'abstinence périodique peut occasionner des péchés contraires à la fin procréative du mariage (III.709),

¹ « Extrait de la préface de l'éditeur américain » dans Mgr Athanasius Schneider, *Credo. Compendium de la foi catholique*, Éditions Contretemps, Versailles, 2024, p. 13.

² Si les notes en bas de pages se suivent du début à la fin de l'ouvrage, la numérotation des questions et réponses est réinitialisée au début de chaque partie (Introduction, I, II et III).

Décembre 2024

	<p>PRIEURE MARIE-REINE 195, rue de Bâle F-68100 MULHOUSE Tél : 03 89 44 66 93 Courriel : 68p.mulhouse@fsspx.fr</p> <p>M. l'abbé Jean-Luc Radier, 06 14 77 90 46</p>	<p>CHAPELLE N-D DE LA SAINTE-ESPERANCE 37, Rue Pasteur F-90300 CRAVANCHE</p> <p>M. l'abbé François Knittel, 03 89 44 66 93</p>	<p>ORATOIRE SAINT-JOSEPH 22, rue Ampère F-68000 COLMAR</p>
Di 1^{er} 1 ^{er} dimanche de l'Avent (I ^e cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 14h30 : Récollection de l'Avent 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 2 Sainte Bibiane, Vierge et Martyre (III ^e cl.) Mémoire de la fête	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ma 3 Saint François Xavier, Confesseur (III ^e cl.) Mémoire de la fête	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Me 4 Saint Pierre Chrysologue, Evêque et Docteur (III ^e cl.) Mémoire de la fête	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 5 Férie (III ^e cl.) Mémoire de St Sabbas, Abbé <i>Strasbourg : Ste Attale, Vierge (III^e cl.)</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ve 6 Saint Nicolas, Evêque et Confesseur (III ^e cl.) Mémoire de la fête 1^{er} vendredi du mois	17h20 Heure sainte 18h30 Messe lue		18h00 Chemin de Croix 18h30 Messe lue 19h15 Heure sainte
Sa 7 Saint Ambroise, Evêque et Docteur (III ^e cl.) Mémoire de la fête 1^{er} samedi du mois	17h30 Rosaire 18h30 Messe lue 19h15 Procession aux flambeaux		17h30 Rosaire 18h30 Messe lue 19h15 Procession aux flambeaux
Di 8 Immaculée Conception de la Très Sainte Vierge (I ^e cl.) Mémoire du 2 ^e dimanche de l'Avent	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe Quête pour la façade
Lu 9 Férie (III ^e cl.)	Quête pour le prieuré 18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	Quête pour les fleurs	
Ma 10 Férie (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Me 11 Saint Damase I ^{er} , Pape et Confesseur (III ^e cl.) Mémoire de la fête	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Je 12 Férie (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Ve 13 Ste Odile, Vierge, Patronne de l'Alsace (I ^e cl.) Mémoire de la fête	18h00 Chapelet 18h30 Messe chantée		18h00 Chapelet 18h30 Messe chantée
Sa 14 Férie (III ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Di 15 3 ^e dimanche de l'Avent (I ^e cl.)	10h45 Grand-Messe <i>puis confessions</i> 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe	9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
		Marché de Noël à Mulhouse et à Colmar	

Lu 16	Saint Eusèbe, Evêque et Martyr (III ^e cl.) Mémoire de la fête <i>Strasbourg : Mémoire de Ste Adélaïde, Veuve</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ma 17	Férie (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Me 18	Quatre-Temps de l'Avent (II ^e cl.)	7h15 Messe lue	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue		
Je 19	Férie (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ve 20	Quatre-Temps de l'Avent (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Sa 21	Saint Thomas, Apôtre (II ^e cl.) Mémoire des Quatre-Temps de l'Avent	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Di 22	4 ^e dimanche de l'Avent (I ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe		9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 23	Férie (II ^e cl.) <i>Strasbourg : Mémoire de St Dagobert, Roi et Martyr</i>	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ma 24	Vigile de la Nativité de Notre-Seigneur (I ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue 23h00 : Confessions 23h15 Veillée de Noël	23h15 Veillée de Noël		23h00 : Confessions 23h15 Veillée de Noël
Me 25	Nativité de Notre Seigneur Jésus-Christ (I ^e cl.) Fête d'obligation	00h00 Messe de Minuit 10h45 Grand-Messe 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	00h00 Messe de Minuit 10h00 Grand-Messe		00h00 Messe de Minuit, suivi d'une collation 8h30 Messe lue de l'Aurore 9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Je 26	Saint Etienne, Premier Martyr (II ^e cl.) Mémoire de l'Octave de Noël	9h30 Confessions 10h00 Messe chantée			9h30 Confessions 10h00 Messe chantée
Ve 27	Saint Jean, Apôtre et Evangéliste (II ^e cl.) Mémoire de l'Octave de Noël	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Sa 28	Les Saints Innocents, Martyrs (II ^e cl.) Mémoire de l'Octave de Noël	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue
Di 29	Dimanche dans l'octave de la Nativité (II ^e cl.)	10h45 Grand-Messe puis confessions 17h30 Vêpres et Salut du Saint-Sacrement	8h00 Chapelet 8h30 Grand-Messe		9h30 Chapelet 10h00 Grand-Messe
Lu 30	Dans l'octave de la Nativité de Notre-Seigneur (II ^e cl.)	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue			
Ma 31	Dans l'octave de la Nativité de Notre-Seigneur (II ^e cl.) Mémoire de St Sylvestre, Pape et Confesseur	18h00 Chapelet 18h30 Messe lue 19h30 Salut du Saint-Sacrement avec chant du <i>Te Deum</i> (indulgence plénière)			18h00 Chapelet 18h30 Messe lue 19h30 Salut du Saint-Sacrement avec chant du <i>Te Deum</i> (indulgence plénière)

- la vie de l'homme n'est pas réductible à son activité cérébrale (I.817 ; II.501)

- les technologies de communication numérique exacerbent la curiosité (II.212) et, faute d'être maîtrisées, corrompent la jeunesse (II.474).

Outre ces rappels opportuns, l'évêque auxiliaire d'Astana opère moult distinctions éclairantes. Il veille en particulier à ne pas confondre :

- mal moral et mal physique (I.54),
- mystères naturels et mystères surnaturels (I.63, 65),
- tentation, obsession et possession (I.128-129),
- judaïsme vétérotestamentaire et judaïsme talmudique (I.205),
- évangélisation et prosélytisme (I.220-221),
- dignité ontologique et dignité opérative de l'homme (I.224-225),
- schisme et désobéissance (I.566),
- liberté de l'acte intérieur de foi et restriction de l'exercice public des faux cultes (I.736-737),
- acte bon et acte méritoire (II.26).

Rejet des ambiguïtés, des erreurs et des idéologies

La profession de la vérité dans les domaines de la doctrine, du culte, des sacrements et de la morale va de pair avec le rejet des ambiguïtés, des erreurs et des idéologies. Sont ainsi réprochées :

- les erreurs modernes telles que le modernisme (I.79, 563, 577 ; II.81, 403-404 ; III.202, 205), le libéralisme (I.741-743), la doctrine de l'enfer vide (I.807), le conséquentialisme (II.27), le proportionnalisme (note 260), l'option fondamentale (II.28) et la morale de gradualité (II.28).

- les idéologies séculières comme les cultes de Gaïa (I.86 ; II.107-108, 376) et de la Pachamama (II.107, 376), le transhumanisme (I.87), la théorie du genre (I.161) et la réorientation sexuelle (I.163 ; II.515), le darwinisme (I.155-159), le yoga (II.107, 109) et le reiki (II.107, 110), le New Age (II.107, 111 et 376) et la franc-maçonnerie (II.114-127).

- certaines erreurs et ambiguïtés de Vatican II : le primat donné à la méthode sur le contenu (I.666), l'anthropocentrisme (I.96 et note 34), l'attribution aux musulmans de la foi d'Abraham (I.209 et note 66 ; I.660 et note 168), le statut de moyens de salut accordé aux communautés chrétiennes séparées (I.215 et note 73 ; I.609 et note 152), la reconnaissance d'une immunité de contrainte au for civil dans l'exercice public des faux cultes (I.660 et note 168 ; I.748 et note 220).

- certaines erreurs et ambiguïtés postconciliaires

présentes dans le *Catéchisme de l'Église catholique* (n° 819 : I.215 et note 73 ; n° 841 : I.209 et note 66 ; n° 1676 : I.227 et note 77 ; n° 1699 : I.532 et note 122 ; n° 2212 : I.226 et note 76 ; n° 2267 [version de 2018] : I.679 et note 179), dans la *Déclaration d'Abou Dhabi* (I.214 et note 71 ; I.679 et note 178), dans l'encyclopédie *Fratelli tutti* (I.531 et note 121) et dans l'exhortation apostolique *Amoris lætitia* (n° 297 : I, 808 ; n° 295, 298, 302 et note 329 : II.28 et note 261) ainsi que le modèle pastoral de la synodalité (I.713), le pentecôtisme (III.294-304) et la promotion des diaconesses (III.638-645).

- certaines erreurs et ambiguïtés de la nouvelle liturgie : l'absence de prières pour les hérétiques lors des grandes oraisons du Vendredi Saint (I. 665 et note 172), le remplacement de l'Offertoire traditionnel par des prières juives tirées du Talmud (I.680 et note 180), l'admission des femmes aux fonctions de lecteur et d'acolyte (III.645).

Une part d'ombre

Si le *Compendium de la foi catholique* est certes source de lumière, il comporte également une part d'ombre qui n'échappera pas au lecteur attentif.

Primo, quelques traductions maladroites mériteraient d'être corrigées :

- en français, on ne parle pas de prophètes mineurs et majeurs, mais de petits et de grands prophètes (I.252),

- la traduction de la Bible de Crampon : « Si vous ne croyez pas que je suis *le Messie*, vous mourrez dans votre péché » (Jn 8, 24) est préférable au texte transcrit dans le *Compendium* : « Si tu ne crois pas que je suis Lui, tu mourras dans ton péché » (I.294),

- le terme latin d'« habitus » est mal rendu en français par « habitude » (II.57-59),

- la participation passive à des offices non catholiques ne doit pas être « découragée » (II.380) mais « déconseillée ».

Secundo, une série de maladroites et d'imprécisions émaillent un texte long, il est vrai, de 600 pages :

- si la science infuse est un des dons préternaturels reçus par Adam et Eve (I.168), en revanche ce don ne devait pas être transmis à ses descendants (I.169),

- alors que les miracles du Christ sont dûment référencés (I.365), les prophéties qui l'annoncent (I.257-268) et celles qu'il a faites (I.366-370) ne le sont pas,

- la définition obscure du don de science « qui permet de discerner correctement les choses en

elles-mêmes, en particulier la vérité sur Dieu » (I.504) gagnerait à être remplacée par celles que donnent saint Thomas : « Le propre de la science est de juger comme il faut des créatures³ »,

- bien que proches, les vertus et les fruits du Saint-Esprit ne doivent pas être confondus (I.512),

- le droit n'a pas pour objet les « actions vraies » (I.747) mais les actions *bonnes*,

- l'objet moral d'une action n'est pas « la chose qui est faite, considérée en elle-même » (II.19) mais *ce que* le sujet fait grâce à ses facultés d'exécution,

- l'objet de la légitime défense n'est pas de « blesser ou tuer un agresseur injuste » (II.526), mais de « se défendre » avec mesure contre un agresseur, même si celui-ci doit y laisser la santé ou la vie,

- assimiler la guerre à la légitime défense (II.519) est source de confusion, car la mort de l'ennemi est voulue directement par le soldat alors que la mort de l'agresseur n'est voulue qu'indirectement, c'est-à-dire en tant que conséquence de l'acte défensif⁴,

- la chasteté des célibataires est malencontreusement passée sous silence (II.534),

- la grâce actuelle n'est pas plus discernable par les sens que la grâce habituelle (III.38),

- dans l'exposé des effets des sacrements, la grâce sacramentelle est parfois distinguée de la grâce sanctifiante (III.194, 282, 629 et 691) et parfois passée sous silence (III.234 et 579),

- la transsubstantiation est qualifiée de miracle (III.327) alors que saint Thomas distingue adéquatement la conversion du pain et du vin au Corps et au Sang du Christ⁵ des apparitions eucharistiques miraculeuses⁶,

- l'intention droite n'est pas mentionnée parmi les dispositions spirituelles nécessaires pour bien communier (III.351-353) alors qu'elle est mise en lumière par saint Pie X à l'instar de l'état de grâce⁷,

- le terme de « jeûne *eucharistique* » n'est introduit que tardivement (III.359) après une première évocation du « jeûne » (III.357), puis du « jeûne corporel » (III.358),

- la fraternité que le Verbe de Dieu établit avec

tous les hommes en vertu de son Incarnation (I.291) est difficilement conciliable avec la filiation divine qui résulte exclusivement de la foi et du baptême (I.226).

Tertio, le *Compendium* reprend sans examen ni réserve certaines nouveautés doctrinales et disciplinaires récentes telles que le *sensus fidei* selon *Lumen gentium* au n° 12 (I.595), le sacerdoce des fidèles selon *Lumen gentium* au n° 10 (III.588), l'absence de discrétion suffisante et l'incapacité à assumer les obligations essentielles du mariage introduites dans le Code de droit canon de 1983 au canon 1095, 2° et 3° (III.685), la distinction entre individu et personne dont abuse Jacques Maritain (I.720).



Quarto, le *Compendium* promet quelques opinions personnelles — et à ce titre discutables — de son auteur :

- les sédévacantismes sont des schismatiques (I.565),

- l'usage de produits médicamenteux conçus à l'aide de cellules souches issus d'un avortement est en soi et toujours immoral (II.505-508),

- le culte public ne saurait jamais être suspendu pour des raisons de santé publique ni par les autorités ecclésiastiques (II.440) ni par les autorités civiles (II.485-487).

Lutter contre l'ignorance religieuse

À l'aube du 20^e siècle, saint Pie X constatait déjà l'ignorance religieuse de ses contemporains : « Qu'il y ait actuellement dans le peuple chrétien bon nombre d'hommes absolument ignorants des choses qu'on doit connaître pour son salut éternel, c'est une plainte générale et malheureusement trop fondée. Et quand Nous parlons du peuple chrétien, Nous n'entendons pas seulement le petit peuple ou les gens de la classe inférieure⁸ ... »

À un siècle de distance, Mgr Athanasius Schneider fait le même constat désolé. À l'instar du saint pontife, il fait ce qui dépend de lui pour remédier à cette ignorance en composant et en diffusant son *compendium* de la foi catholique. Honneur à lui.

Que son ouvrage souffre d'imperfections ne devrait étonner personne car il est propre aux choses humaines de passer de l'imparfait au parfait⁹. Puisse ce progrès se poursuivre et arriver à son terme. ■

³ *Somme théologique*, II-II, q. 9, a. 4, c.

⁴ Cf. *Somme théologique*, II-II, q. 64, a. 7, c.

⁵ Cf. *Somme théologique*, III, q. 75.

⁶ Cf. *Somme théologique*, III, q. 76, a. 8.

⁷ Cf. Décret *Sacra tridentina*, 20 décembre 1905, Dispositions pratiques, n° I.

⁸ Saint Pie X, Encyclique *Acerbo nimis*, 15 avril 1905.

⁹ *Somme théologique*, I-II, q. 97, a. 1, c : « Il semble naturel que la raison humaine passe progressivement de l'imparfait au parfait ».

ACTIVITÉS A PRÉVOIR**Catéchisme des enfants**

- Les 3 chapelles
- Décembre : 4, 11 et 18
- Janvier : 8, 15, 22 et 29
- Février : 5 et 26

Catéchisme pour adultes

- Cravanche : mercredi 11 décembre de 19h15
- Mulhouse : mardis 3 et 10 décembre de 19h15 à 20h15
- Colmar : mercredis 4, 11 et 18 décembre de 19h15 à 20h00

Cercle Saint-Pie X

- Cravanche : dimanche 22 décembre de 10h00 à 11h00
- Mulhouse : mardi 17 décembre de 19h15 à 20h15
- Colmar : samedi 21 décembre de 19h15 à 20h15

Réunion des jeunes

- Colmar : samedi 14 décembre de 19h15 à 20h15

Croisade Eucharistique

- Les 3 chapelles :
- Dimanche 1^{er} décembre

Récollecion de l'Avent

- Colmar : samedi 30 novembre
- Mulhouse : dimanche 1^{er} décembre

Quêtes spéciales

- pour le prieuré à Mulhouse
- pour la façade à Colmar
- pour les fleurs à Cravanche
- Dimanche 8 décembre

Marché de Noël

- Mulhouse : Dimanche 15 décembre
- Colmar : Dimanche 15 décembre

Fête des Rois

- Colmar : dimanche 12 janvier
- Mulhouse : dimanche 19 janvier

Journée catholique du Doyenné

- Etoile du Matin : dimanche 19 janvier

Cérémonie de confirmations

- Colmar : samedi 10 mai
- Nancy : dimanche 11 mai

HONORAIRES

- Messe** : 18 €
- Neuvaine** : 180 €
- Trentain** : 720 €

RETRAITES SPIRITUELLES**Saint Ignace (messieurs)**

- 9-14 décembre : Gastines
- 26-31 décembre : Pointet
- 26-31 décembre : Caussade
- 26-31 décembre : Enney
- 6-11 janvier : Caussade
- 6-11 janvier : Enney
- 13-18 janvier : Gastines
- 20-25 janvier : Pointet
- 10-15 février : Gastines
- 17-22 février : Pointet
- 3-8 mars : Caussade
- 10-15 mars : Gastines
- 17-22 mars : Pointet

Saint Ignace (dames)

- 9-14 décembre : Pointet
- 16-21 décembre : Caussade
- 6-11 janvier : Pointet
- 20-25 janvier : Caussade
- 27 janvier-1^{er} fév. : Gastines
- 3-8 février : Pointet
- 3-8 février : Enney
- 24 fév.-1^{er} mars : Gastines
- 24 fév.-1^{er} mars : Caussade
- 3-8 mars : Pointet
- 24-28 mars : Gastines
- 28 mars-2 avril : Caussade
- 31 mars-5 avril : Pointet

Retraite pour les foyers

- 2-5 décembre : Enney

Retraite montfortaine

- 13-18 décembre : Moulin du Pin

INTENTIONS DU MOIS

Croisade eucharistique : pour aider nos parenst et les remercier.

Rosaire vivant : en réparation des péchés contre les enfants.

CARNET PAROISSIAL

A été honoré de la sépulture ecclésiastique

Monsieur Marcel Hertzog, décédé le 22 octobre à Thann, enterré le 29 octobre à Guebenschwihr

Nous prions pour nos défunts du mois de décembre

À Mulhouse

- Mlle Marie-Anne Dentz, † 1993 à 71 ans
- Mlle Marie-Madeleine Rimaud, † 1998 à 86 ans
- Mlle Hélène Gasser, † 2002 à 93 ans
- M. Joseph Babé, † 2004 à 83 ans
- Mme Léa Sticotti, † 2009 à 81 ans
- M. Gérard Dantzer, † 2010 à 75 ans
- M. Jean-Baptiste Martinez, † 2012 à 90 ans
- M. Jean Ehret, † 2015 à 88 ans
- Mme Madeleine Gross, † 2019 à 91 ans

À Colmar

- Mme. Jeanne Buchmann, † 1980 à 80 ans
- M. Oscar Haumesser, † 1983 à 76 ans
- Mme Clotilde Boehm, † 1988 à 83 ans
- M. René Deiss, † 1991 à 86 ans
- Mme Marie-Louise Zurlinden, † 1995 à 64 ans
- Mme Anna-Joséphine Biellmann, † 1997 à 81 ans
- Mlle Léonie Spiehlmann, † 1999 à 90 ans
- M. Paul Jaeger, † 1999 à 94 ans
- M. Alphonse Grandadam, † 2000
- M. Jacqueline Bernouille, † 2009 à 82 ans
- Mme Marceline Kieffer, † 2010 à 88 ans
- Mlle Marie-Thérèse Jehl, † 2012 à 92 ans
- Mme Marie-Thérèse Jehl, † 2013 à 90 ans
- M. Bernard Rohrer, † 2014 à 74 ans
- Mme Christiane Zwickert, † 2015 à 80 ans
- M. Joseph Fritsch, † 2016 à 90 ans
- M. Cyrille Engel, † 2019 à 89 ans
- M. François Jehl, † 2020 à 32 ans
- Gérard Jaegle, † en 2021 à 65 ans
- Raymond Fritsch, † en 2022 à 84 ans
- Colette Vollmar, † en 2022 à 86 ans

À Cravanche

- M. Claude Jeantet, † 2009 à 83 ans
- Mme Carmen Tripiana, † 2015 à 86 ans
- Mme Gladys Debono, † 2018 à 94 ans

CONFESSIONS**À Mulhouse**

- Le dimanche : voir calendrier
- En semaine : pendant le cha-pelet de 18h ; sur demande après les Messes ou sur rendez-vous
- Le 1^{er} vendredi du mois : à 18h00
- Le 1^{er} samedi du mois : pendant le Rosaire

À Colmar

- Le dimanche : une heure avant la Grand-Messe
- En semaine : 3/4 d'heure avant la Messe et sur demande après

À Cravanche

- 1/2 heure avant toutes les Messes